

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3102

28 décembre 2012

SOMMAIRE

A.F.S. Invest S.A	Hexavest S.à r.l
Agave S.A	Hillder S.A148851
Alema S.A148855	Hirha S.A148853
Alimentation LUSITANEA S.àr.l 148856	Hoche Partners Services S.à r.l148853
Altrotech S.A148855	Ici Lux S.A148851
Andbanc Investments SIF148850	iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.
Arava Property S.A148857	148850
Art Décor S.A	Imexport Sàrl148853
Ausco Holding S.à r.l	Immobilière d'Avrignac S.A148856
Auto-Ecole FRIDEN148856	Information, Systèmes et Développement
Bass.Com S.A	S.à r.l
BECKER Architecture & Urbanisme S.à r.l.	InPost Finance S.à r.l
148854	Invesco Hamburg Hotel Investment S.A.
Bestebreurtje S.A148855	
Cardif Lux Vie148851	Luxfaq Holding S.A
Cargoleasing S.A148855	Luxono S.à r.l
Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	Méridel S.A SPF148852
148857	Montis S.à r.l
Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l 148855	Mountmellick148858
Chopin S.A	Mountmellick148854
Cornerstone Düsseldorf Holdings148896	Navel148858
Corsica Resort Investments S.A148856	New Ross148854
Enaxor, S.à r.l	PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l 148857
ERF Berlin No. 1 S.à r.l	Plansee Group Service S.A
Gleico	P&T Capital S.A148854
Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l.	Raimond Luxembourg S.A148883
148893	Rhin Private Equity Partners S.A 148858
Hanmufa S.à r.l	Sultan Luxembourg Holding148867
Hawa S.à.r.l	5 5



iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.222.

Die Gesellschaft verzichtet mit Ablauf des Geschäftsjahres 2010 auf die Funktion des Réviseur d'entreprises agréé.

iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.

Dr. Jan Könighaus

Référence de publication: 2012157437/11.

(120207974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

A.F.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.937.

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 15 novembre 2012

Le siège social de la société sera transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch avec effet au 15 novembre 2012.

Mersch, le 15 novembre 2012.

Nico AREND / John SCHOCK.

Référence de publication: 2012157443/11.

(120208271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Andbanc Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.679.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le27 novembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

De nommer KPMG Luxembourg S.àr.l., domiciliée au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée sous le numéro B103.590 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, comme nouveau réviseur d'entreprises agréé en remplacement de Deloitte Audit Sàr.l., pour une période allant jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Pour Andbanc Investments SIF

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012157453/19.

(120207948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Information, Systèmes et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 52, rue N.S. Pierret.

R.C.S. Luxembourg B 108.583.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 19 septembre 2012 que:

Conformément à l'article 2 des statuts de la société, signés le 13 juin 2005, les associés prennent la décision suivante:

Le siège social sera transféré avec effet immédiat, au 52 rue Nikolaus Steffen Pierret, L - 2335 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2012157684/13.

(120208612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.



Ici Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.480.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de Commissaire de votre Société ICI LUX S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.480.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2012157686/12.

(120208381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Hawa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3515 Dudelange, 112-114, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 37.109.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé-gérant Monsieur Manfred HANSEN demeure à D-55664 Auw an der Kyll, 25A, Daufenbacher Weg
- l'associée-gérante Madame Siggy SCHELL demeure à D-55320 Waldrach, 30, Trierer Strasse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157675/13.

(120208100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Hillder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.465.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 6 novembre 2012, le conseil d'administration de la société Hillder S.A. a décidé de nommer M. Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni et résidant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg en tant qu'administrateur délégué de la société avec effet au 6 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157670/14.

(120208548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Cardif Lux Vie, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.240.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la société prises en date du 30 avril 2012.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 avril 2012 que:

- La démission de la société MAZARS S.A. a été acceptée.
- La société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, RC.S. Luxembourg B 67.895 a été nommée comme réviseur des comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cardif Lux Vie

Référence de publication: 2012157524/15.

(120208628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.



Luxfaq Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2012

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157764/14.

(120208002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Méridel S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 19.169.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, RAMLUX S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation avec effet au 22 octobre 2012 entre les sociétés:

MERIDEL S.A.-SPF

R.C.S. Luxembourg B No 19.169

9b bd Prince Henri

L-1724 Luxembourg

RAMLUX S.A.

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012157768/16.

(120207960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Luxono S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.302.

Le siège social de l'associé Candover Investments PLC, a changé et est à présent au 34, Lime Street, EC3M 7AT Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157732/12.

(120208662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Gleico, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8385 Koerich, 30, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg E 3.739.

Il résulte de la déclaration de succession de Monsieur Pierre GLEIS, que Madame Marie-Paule WAGNER a hérité l'entièreté des parts sociales qu'il détenait dans la société civile «GLEICO», établie et ayant son siège social à L-8385 Koerich, 30, rue de l'Ecole, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 3739.

Koerich, le 14 novembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012157660/12.

(120208405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.



Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

- Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société Monsieur Jean Steffen du 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157669/11.

(120208379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Hoche Partners Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.231.

Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 décembre 2012

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement à L – 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant que Gérant de la Société avec pouvoir de signature conjointe pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2012157671/11.

(120208104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Hanmufa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.112.

Ancien siège social: 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Siège social: 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Donneur d'ordre: Altius Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2012157674/11.

(120208503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Hirha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 71.414.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société. Le 23 novembre 2012. Roger CAURLA.

Référence de publication: 2012157678/9.

(120208452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Imexport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 115.879.

Cession de parts sociales

Pour extrait sincère et conforme Référence de publication: 2012157689/12.

(120208295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.



Mountmellick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.742.

Je vous présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet le 19 novembre 2012. Le 19 Novembre 2012.

Donal O'Neill.

Référence de publication: 2012157783/9.

(120208278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

New Ross, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.793.

Je vous présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet le 19 novembre 2012. Le 19 Novembre 2012.

Ciarán Burns.

Référence de publication: 2012157813/9.

(120208281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.181.

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Paul Dühr en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2012157839/9.

(120208567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Art Décor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Helmsange, 29, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.570.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158082/9.

(120209275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Bass.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.079.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158103/9.

(120208996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

BECKER Architecture & Urbanisme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 32, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 85.170.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158106/9.

(120209414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.



Bestebreurtje S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 36.108.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158108/9.

(120208895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Invesco Hamburg Hotel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.392.

Der Jahresabschluss zum 30 June 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158289/9.

(120209270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Cargoleasing S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.147.

Les comptes annuels au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158135/9.

(120208892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8218 Mamer, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 36.161.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158141/9.

(120209529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Altrotech S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 49.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158073/9.

(120209259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Alema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158070/9.

(120209066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.



Immobilière d'Avrignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.396.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158292/9.

(120209307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Enaxor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158189/9.

(120209088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Alimentation LUSITANEA S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.274.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158037/9.

(120209517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Corsica Resort Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.613.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158153/9.

(120209306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Auto-Ecole FRIDEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 85.753.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158053/9.

(120209498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Agave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158063/9.

(120209126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.



Arava Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.386.

EXTRAIT

- 1. La démission des directeurs ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 3 Décembre 2012:
- Monsieur François Mauron, demeurant au Ponggol Seventeenth Avenue, 829725 Singapour
- Monsieur Adrien Rollé, demeurant au 18, Rue Robert Stumper, L 2557 Luxembourg
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 18, Rue Robert Stumper, L 2557 Luxembourg

La démission du Commissaire aux Comptes ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 3 Décembre 2012:

- Immogen Conseils SA, ayant son siège social au 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012157481/15.

(120208561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 357.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance

Les gérants décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} juillet 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012157528/14.

(120208641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 159.573.

La Société note le changement d'adresse de son gérant, M. Karlheinz Wex, dont l'adresse est désormais située à Kirchweg 3, A-6600 REUTTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012157858/13.

(120208393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Plansee Group Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.469.

La Société note le changement d'adresse de son administrateur, M. Karlheinz Wex, dont l'adresse est désormais située à Kirchweg 3, A-6600 REUTTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plansee Group Service S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012157845/12.

(120208394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.



Mountmellick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 124.742.

A l'associé unique

Je vous présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet le 19 novembre 2012.

Le 19 Novembre 2012.

Clarán Burns.

Référence de publication: 2012157781/10.

(120208278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Rhin Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 114.382.

Extrait de la résolution unique prise lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2012

- Monsieur Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur qui prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Certifié conforme

Pour Rhin Private Equity Partners S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012157876/14.

(120207941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Montis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.631.

EXTRAIT

En date du 28 novembre 2012, l'associé unique de Montis S.à.r.l. a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Robin Naudin ten Cate et Ivo Hemelraad de leur fonction de Gérant de la Société sont acceptées avec effet immédiat;
- Madame An-An Shong et Monsieur Freddy De Petter, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, sont élus nouveaux Gérants de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157806/16.

(120208513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Navel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.770.

Changement d'adresse de Monsieur Andreas Marten RISBERG, associé:

705, Cavalier House

46-50 Uxbridge Road

EALING W5 2SU

Royaume-Uni

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012157819/14.

(120207922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.



ERF Berlin No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo. R.C.S. Luxembourg B 172.919.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

Has appeared:

CS European Retail No. 1 S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B Pending, incorporated today by Maître Carlo WERSANDT,

represented by Mrs Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ERF Berlin No. 1 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as hereditary building rights (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte); hereafter «Real Estate Assets»)). Rights equivalent to real property may only be acquired if permanent income can be expected to accrue from such rights.
- 3.2 The Company may further acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, to either directly or via other companies, whose articles contain respective provisions, hold, administrate, manage and dispose of Real Estate Assets (hereafter «Real Estate Companies»). Interests and participations in Real Estate Companies shall only be acquired and held by the Company, if permanent income can be expected to accrue and provided that the holding of participations in Real Estate Companies must be at least as liquid as Real Estate Assets held directly by the Company.
- 3.3 Interest and participations in companies not qualifying as Real Estate Companies must not be acquired and held by the Company.
- 3.4 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:
 - 3.4.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage Real Estate Assets;
- 3.4.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. In particular, the Company may:



- (a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not provided that i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the restrictions pertaining to the borrowing of outside capital by Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS and ii) in case of borrowings from any Luxembourg or foreign Connected Company, the amount of the borrowing does not exceed 50% of the market value of the Real Estate Assets held by the Company;
- (b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS the terms are market terms;
- (c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and
- 3.4.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
 - 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.
- **Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)
- 8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- **Art. 10.** Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.



Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.
- 12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
- 12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the meeting or all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.
- 13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1 st October and ends on the 30 th September of the following year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 15. Distribution right of Shares.

- 15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.
- 15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
- 15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30 th September 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
- Mr Michael Chidiac, manager, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mr Godfrey Abel, manager, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.
- Mr Richard James, manager, residing professionally at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER, London, United Kingdom.
- Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.



2) The Company shall have its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CS European Retail No. 1 S. à r.l. une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, dont l'inscription au registre de commerce et des sociétés est en suspens, constituée aujourd'hui par Maître Carlo WERSANDT,

représentée par Madame Lorna Mackie gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ERF Berlin No. 1 S. à r.l.», qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstùcksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (ci après les «Biens Immobiliers»). Les droits assimilés à des Biens Immobiliers ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent.
- 3.2 La Société peut en outre gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Biens Immobiliers (ci après «Sociétés Immobilières»). Les intérêts et participations dans les Sociétés Immobilières ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent et que la détention des participations dans des Sociétés Immobilières soit aussi liquide que les Biens Immobilier détenus directement par la Société.
 - 3.3 La Société ne doit ni acquérir ni détenir des sociétés que ne sont pas des Sociétés Immobilières.
- 3.4 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:
 - 3.4.1 acquérir, détenir et disposer d'avoirs de toute espèce nécessaire à la gestion des Biens Immobiliers;



- 3.4.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (ci après les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier. La Société peut en particulier:
- (a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS et ii) en cas d'emprunt d'une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère, le montant de l'emprunt ne dépasse pas 50% de la valeur du marché des Biens Immobiliers détenus par la Sociétés;
- (b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS les conditions sont celles du marché;
- (c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et
- 3.4.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».
- 5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.
- **Art. 6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).
- 8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.



- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- **Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.
- 12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la séance ou par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote part écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.
- 13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).
- 13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.



Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
 - 15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.
- 15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

- 1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:
- Monsieur Michael Chidiac, gérant, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Godfrey Abel, gérant, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.



- Monsieur Richard James, gérant, demeurant professionnellement à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6 ER, Londres, Royaume-Uni.
 - Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MACKIE, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15392. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153666/448.

(120203310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Sultan Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager. R.C.S. Luxembourg B 172.975.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-second day of November,

Before Us, Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Arif ANAZ, born on 01 February 1967 in Aksaray, Turkey, Company Director, with address at van Dorne Straat 90, Be-2100 DEURNE, Belgium,

hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur' by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").
 - Art. 2. The Company will exist under the name of Sultan Luxembourg Holding.
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in



favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

- **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.
- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

- **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into hundred (100) shares, with a nominal value of hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.
- **Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.
- **Art. 9.** The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 2 (two) persons and will be appointed as class A manager(s) and class B manager (s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general



meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 12. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days



before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

- **Art. 15.** The Company's financial year begins on the 1 st of January and closes on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 16.** Each year, as of 1 st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 18. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.



Winding-up - Liquidation

- **Art. 21.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 23. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment:

All shares have been subscripted as follows:

Mr. Arif ANAZ: 100 Shares

Total: 100 Shares

All shares have been fully paid up by a contribution in cash from Mr. Arif ANAZ of an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the total sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on the 31st of December, 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,100.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers which are appointed for an undetermined duration:
- 1) Is appointed as class A manager:
- Mr. Arif ANAZ, born on 01 February 1967 in Aksaray, Turkey, Company Director, with address at van Dorne Straat 90, Be-2100 DEURNE, Belgium.
 - ii) is appointed as class B manager:
- Mr. Faruk Durusu, born on 20 June 1978 in Yildizeli, Turkey, Avocat a la Cour, with address at 1, rue des Potagers, L-2347 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

In accordance with article ten of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de novembre,

Par-devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Arif ANAZ, né le 01 février 1967 à Aksaray, Turquie, Directeur de Sociétés, demeurant à van Dorne Straat 90, Be-2100 DEURNE, Belgique,

représenté par Maître Faruk Durusu, Avocat à la cour, résidant professionnellement au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.



Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts»).

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).
 - Art. 2. La société existera sous la dénomination Sultan Luxembourg Holding.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts perçus sur des prêts accordés et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

- **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.
- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière



tout à fait similaire, la Société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 2 (deux) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des



personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 15. L'exercice social de commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 16. Chaque année, à partir du 1 er janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 18. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/ pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).



Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

- Art. 21. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.
- Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 23. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par: Monsieur Arif ANAZ: 100 parts sociales

Total: 100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de M. Arif ANAZ d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.100,- EUR.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée indéterminée:
- 1) Est nommé gérant de classe A:
- Monsieur Arif ANAZ, né le 01 février 1967 à Aksaray, Turquie, Directeur de Sociétés, demeurant à van Dorne Straat 90, Be-2100 DEURNE, Belgique.
 - ii) Est nommé gérant de classe B:



- Maître Faruk Durusu, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, Avocat à la Cour, avec adresse au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 novembre 2012. Relation: MER/2012/2739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155418/494.

(120204669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

InPost Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 51, rue des Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 172.961.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- MLOGOS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée et régie selon les lois de la Pologne, ayant son siège social au Pulawaska 100/41., PL-02-697 Varsovie (Pologne), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Pologne sous le numéro 0000337660,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Rafal Tomasz MARKIEWICZ, Economiste, demeurant au Pulawska 230/85, PL-02-670 Varsovie (Pologne).

2.- INPOST FINANSE SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée et régie selon les lois de la Pologne, ayant son siège social au Malborska 130, PL-30-624 Cracovie (Pologne), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Pologne sous le numéro 0000027731,

ici représentée par Monsieur Rafal Tomasz MARKIEWICZ, Economiste, demeurant au Pulawska 230/85, PL-02-670 Varsovie (Pologne) en vertue d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 novembre 2012 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1 er.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. (Objet social). L'objet social de la société couvre tous les aspects de la consultation, la création, le développement, les licences et la commercialisation de solutions software/hardware dans le support des flux financiers principalement en relation avec les services postaux, ainsi que tous les types de distributeurs automatiques et les téléphones mobiles.

La société fournira également différents types de services commerciaux, y compris la consultation, l'achat, la vente, le traitement et la livraison des marchandises.

La société pourra mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle, dont elle est respectivement deviendra propriétaire.



La société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «InPost Finance S.à r.l»
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger 2 jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés (e.a. tiers personne) qu'avec l'agrément donné moyennant une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation



spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes, sous réserve d'une approbation préalable d'une résolution unanime l'assemblée générale des associés de la Société, sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives (résolutions) quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Les décisions collectives (résolutions) des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.

Particulièrement, tout changement des statuts de la Société ou tout changement de nationalité de la Société requiert expressément l'autorisation par une résolution unanime de l'assemblée générale de la Société.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- **Art. 21.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La première année sociale se termine le 31 décembre 2013.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq euros (EUR 1.500,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siege social de la société est à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons.
- 2. Monsieur Rafal Tomasz MARKIEWICZ, Economiste, né le 28/ janvier 1976 à Opole (Pologne) demeurant au Pulawska 230/85, PL-02-670 Varsovie (Pologne), est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes es qualité qu'il agit, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Follows the English translation of the previous text:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- MLOGOS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Pulawaska 100/41., PL - 02-620 Warszawa (Poland), and registered with the Polish Trade and Companies Register under number 0000337660,

here represented by its sole manager Mr. Rafal Tomasz MARKIEWICZ, Economist, residing in Pulawska 230/85., PL-02-670 Varosvie (Pologne).

2.- INPOST FINANSE SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Malborska 130, PL - 30 - 624 Krakow (Poland), and registered with the Polish Trade and Companies Register under number 0000027731,



Here represented by Mr. Rafal Tomasz MARKIEWICZ, Economist, residing in Pulawska 230/85., PL - 02-670 Varosvie (Pologne). by virtue of a proxy given under private seal on the 19 th November 2012 which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2. (Social object).** The company's scope of activity covers all aspects of consulting, creation, development, licensing and commercialising software/hardware solutions supporting financial transfers predominantly in the postal services, as well as in all kinds of vending machines and mobile phones.

The company will also provide various types of commercial services, including consulting, purchase, sale, processing and delivery of goods.

In connection with the above the company will develop, register and take benefit of all respective intellectual property rights.

The company may in addition undertake all commercial, industrial and financial activities, securities or property directly or indirectly related to its purpose and likely to facilitate its expansion or development.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "InPost Finance S.a r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Grand-Duchy of Luxembourg within the municipality of Reckange-sur-Mess and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by means of an unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner (i.e. any third party) is subject to the approval of such transfer given by means of an unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company.
- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who



fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The managers are appointed and dismissed by the unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends subject to the prior approval by an unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it is being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.



D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions (resolutions) irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Collective decisions (resolutions) of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by an unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company..

In particular, any amendment of the articles of incorporation or any change of the Company's nationality requires the approval expressed by the by unanimous resolution of the general meeting of the Company.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 21.** The Company's financial year commences on the 1 st of January and ends on the 31 st of December. The Company's first financial year ends on 31 st December 2013.
- **Art. 22.** Each year on the 31 st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by	
MLOGOS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prenamed,	380 shares
INPOST FINANSE SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prenamed,	120 shares
TOTAL	500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

General meeting of partners

The above named parties, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons.
- 2. Mr Rafal Tomasz MARKIEWICZ, Economist, born on the 28 th of January 1976 in Opole (Poland), residing at Pulawska 230/85., PL 02-670 Varsovie (Pologne) is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.



The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Rafal Markiewicz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2012. LAC / 2012 / 55563. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155191/363.

(120204321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Raimond Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.588.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Raimond Luxembourg S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares of EUR 1 (one Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 130588 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on July 4, 2007, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of September 24, 2007 number 2077, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary (Grand Duchy of Luxembourg), on August 8, 2007, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of September 26, 2007 number 2101.

The meeting elects as Chairman, Mrs Michela CIBIN, private employee, residing professionally at Italy, Varese, 8, via Orrigoni;

The chairman designates as Secretary M. Said SIMMOU, private employee, residing professionally at Luxembourg;

The meeting designates as Scrutineer Mr Roberto SPOTTI, private employee, residing professionally at Italy, Varese, 8, via Orrigoni

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. All the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed, ne varietur, will be registered with the deed;
- II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notice requirements;
 - III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1. Transfer of the place of effective management and the central administration of the Company from 4 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 8, via Orrigoni, Varese, Italy, with effect as of today with reservations to be confirmed by a notarial deed to be held in Italy;
 - 2. Change of the Company's name from "Raimond Luxembourg S.A." to "Raimond Luxembourg S.r.l.";
- 3. Approval of the accounting situation of the Company to be used as the opening balance sheet of the Company in Italy;
- 4. Restate of the articles of association of the Company to comply with the Italian law and approval of the new articles of association;



- 5. Approval of the resignation of the directors and auditor presently in charge and granting of full discharge for the for the execution of their respective mandates as of today;
 - 6. Appointment of the new directors of the Company in Italy;
- 7. Designation of the attorneys to represent the Company in Italy before any authorities whatsoever and to do whatever is deemed necessary or required in relation with any administrative, fiscal or else procedures to be performed in Italy for the realization of the contemplated transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company;
 - 8. Condition precedent.

After duly considering each item of the agenda, the meeting request the notary to act unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to approve the transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company from 4 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 8, via Orrigoni, Varese, Italy, with effect as of today under condition that a notarial deed to be held in Italy confirms the present deed, and to adopt the Italian nationality.

The meeting resolves that this transfer is done with all assets and liabilities, all included and without any exception, of the Company without dissolution or preliminary liquidation of the Company which will continue to exist under the Italian nationality.

Second resolution

The meeting resolves to change the Company's name from "Raimond Luxembourg S.A." to "Raimond Luxembourg S.r.I.".

Third resolution

The meeting resolves to approve the interim financial statements as at September 30, 2012 of the Company and decides that these accounts are deemed to be considered as closing balance from a Luxembourg point of view.

A copy of the interim balance, after signature "ne varietur" by the shareholders and the undersigned Notary, will form part of this deed to be filed together with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the transfer the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company to Italy, meeting resolves to restate the articles of association of the Company to comply with the Italian law.

A copy of the Italian articles of association, after signature "ne varietur" by the shareholders and the undersigned Notary, will form part of this deed to be filed together with the registration authorities.

Fifth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the following directors:

Mr Max Galowich, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 1965, and with professional address at 4, rue Henri Schnadt, L-2530, Grand Duchy of Luxembourg; Mr Jean-Paul Frank, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 12, 1969, and with professional address at 4, rue Henri Schnadt, L-2530, Grand Duchy of Luxembourg; Mr Dan Epps, born in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on July 25, 1969, and with professional address at 4, rue Henri Schnadt, L-2530; and of the following auditor: LUX-AUDIT S.A., with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, presently in charge and hereby resolves to grant them full discharge for the execution of their respective mandates as of the date of the present deed.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint as new managers with immediate effect:

Mr. Donato Rita, Vice President of the Board of directors, born in Varese, Italy, on July 11, 1961 and with address at Lugano (Switzerland) at 24, via Casserinetta; Mr. Vito Rita, entrepreneur, born in Varese, Italy, on February 21, 1965 and with address at 64, via D. Manin, Varese, Italy; Ms. Antonia Franchini, President of the Board of directors, born in Rutigliano, on April 21, 1933 and with address at 60, via D. Manin, Varese, Italy.

Seventh resolution

The meeting resolves to empower all the new managers, pre-named above, acting jointly or severally, to do whatever is deemed necessary or required in relation with any administrative, fiscal or else procedures to be performed in Italy for the completion of the contemplated transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company in Italy.



Eighth resolution

The above resolutions are taken under the condition precedent that (i) all the resolutions enacted in the present deed will be confirmed by a notarial deed to be held in Italy and that (ii) the Company will be registered with the Trade Register in Italy. A copy of the notarial deed to be held in Italy and an official confirmation of such registration will be sent to the attention of the instrumenting notary.

Upon the the completion of the above conditions, the radiation of the Company from the Luxembourg Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) will be carried out.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their name, registered office and number of registration, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de «Raimond Luxembourg S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 4 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions de 1 EUR (un Euro) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130588 (la «Société»), constituée suivant un acte notarial par devant Maître Henri Beck, notaire résident à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 juillet 2007, publié au Mémorial C du 24 septembre 2007 numéro 2077, lequel a été modifié la dernière fois par un acte par devant le même notaire (Grand-Duché du Luxembourg), le 8 août 2007 publié au Mémorial C le 26 septembre 2007 numéro 2101.

L'assemblée a choisi comme Président Madame Michela CIBIN, employée privée, domicilié professionnellement au Italie, Varese, 8, via Orrigoni;

L'assemblée a désigné comme Secrétaire Monsieur Said SIMMOU, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg;

L'assemblée a désigné comme Scrutateur Monsieur Roberto SPOTTI, employé privé, domicilié professionnellement au Italie, Varese, 8, via Orrigoni,

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont montrés sur la liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, seront enregistrées avec le présent acte.
- II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu la convocation et eu connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation.
 - III. La présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Transfert du lieu de gérance effective et de l'administration centrale de la Société du 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 8, via Orrigoni, Varese, Italie, avec effet immédiat sous réserve de la confirmation par un acte notarié qui sera tenu en Italie;
 - 2. Changement de la dénomination de la Société de «Raimond Luxembourg S.A.» en «Raimond Luxembourg S.r.l.»;
- 3. Approbation de la situation des comptes au Luxembourg qui seront à considérer en même temps comme comptes d'ouverture de la Société en Italie;
- 4. Refonte des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec le droit italien et approbation des nouveaux statuts;
- 5. Acceptation de la démission des administrateurs et commissaires aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière accordée pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour;



- 6. Nomination des nouveaux administrateurs de la Société en Italie;
- 7. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en Italie pour le transfert de siège social, du lieu de gérance effective et de l'administration centrale de la Société;
 - 8. Condition suspensive.

Après avoir dûment délibéré sur chaque point de cet ordre du jour, l'assemblée a prié le notaire d'acter unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le transfert du lieu de gérance effective et de l'administration centrale de la Société, du 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 8, via Orrigoni, Varese, Italie, avec effet immédiat et sous réserve qu'un acte notarié qui sera tenu en Italie confirme le présent acte, et adopte la nationalité italienne.

L'assemblée générale décide que ce transfert a lieu avec tous les actifs et passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «Raimond Luxembourg S.A.» en «Raimond Luxembourg S.r.l.».

Troixième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation intérimaire des comptes établis au 30 septembre 2012 de la Société et décide que ces comptes sont à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg.

Une copie dudit bilan intérimaire, après signature «ne varietur» par les actionnaires et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles en même temps.

Quatrième résolution

En conséquence du transfert du siège social, du lieu de gérance effective et de l'administration centrale de la Société du Luxembourg en Italie, l'assemblée générale décide de refondre les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec le droit italien.

Une copie desdits statuts, après signature «ne varietur» par les actionnaires et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles en même temps.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs suivants:

M. Max Galowich, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juillet 1965 et résidant professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530, Grand-Duché de Luxembourg; M. Jean-Paul Frank, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 novembre 1969 et résidant professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530, Grand-Duché de Luxembourg; M. Dan Epps, né à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 juillet 1969 et résidant professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530, Grand-Duché de Luxembourg; et du commissaire aux comptes suivant: LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en charge et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux gérants/administrateurs avec effet immédiat:

M. Donato Rita, Vice-président du conseil d'administration, né à Varese (Italie), le 11 juillet 1961 et résidant au Lugano (Switzerland) at 24, via Casserinetta; M. Vito Rita, entrepreneur, né à Varese (Italie), le 21 février 1965 et résidant au 64, via D. Manin, Italie; Mme Antonia Franchini, Président du conseil d'administration, née à Rutigliano (Italie), le 21 avril 1933 et résidant au 60, via D. Manin, Italie.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoirs à tous les nouveaux administrateurs, prénommés ci-dessus, agissant collectivement ou individuellement, pour représenter la Société en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en Italie pour l'accomplissement du transfert de siège social, du lieu de gérance effective et de l'administration centrale de la Société;



Huitième résolution

Les résolutions ci-dessus sont adoptées sous la condition suspensive que (i) toutes les résolutions actées dans le présent acte soient confirmées par un acte notarié qui sera tenu en Italie, et que (ii) la Société soit enregistrée au Registre de Commerce en Italie.

Une copie de l'acte notarié devant être tenu en Italie et une confirmation officielle de cet enregistrement en Italie sera envoyée à l'attention du notaire instrumentant.

La radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sera effectuée dès la réalisation des conditions ci-dessus.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur dénomination, siège social et numéro d'enregistrement, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Cibin, Simmou, Spotti, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14558. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012157273/220.

(120207757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Chopin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.451.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Chopin S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.451 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 20 January 2012, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 655 dated 12 March 2012.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1446 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1446 Luxembourg, who is also elected by the meeting as scrutineer.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), is duly represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal. The number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, the 31,000 (thirty-one thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states it has been duly informed.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;



- 2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
- 3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the liquidation of the Company and it is then noted that this meeting of the Sole Shareholder of the Company is held for the purpose of the present liquidation of the Company, as stated hereunder:

The share capital of the Company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder, (i) approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 26 October 2012, attached hereto as schedule A ("Schedule A"), (ii) renounces the appointment of a liquidation auditor, (iii) gives discharge to the directors of the Company, i.e. (a) Mr. Philippe TOUSSAINT, (b) Mr. Andrew O'SHEA and (c) Mr. Hugo FROMENT for the performance of their mandate as directors of the Company until the holding of the present deed, (iv) gives discharge to the statutory auditor ("commissaire aux comptes") of the Company, Comcolux S.a r.l., a company having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for the performance of its mandate as the statutory auditor ("commissaire aux comptes") of the Company until the holding of the present deed, and (v) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities (including any tax liabilities) of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, the Sole Shareholder having acknowledged and consented to these transfers; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly tabulated and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to settle any and all assets and liabilities (including, any tax liabilities) held by the Company that would exist at the date of the liquidation of the Company, not mentioned because unknown, which are transferred and conveyed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever; and
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer any liability of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Discharge is given to the following directors of the Company:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, director;
- Mr. Andrew O'SHEA, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, director; and
- Mr. Hugo FROMENT, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, director.

Discharge is given to the statutory auditor ('commissaire aux comptes') of the Company:

- Comcolux S.à r.l., with professional address at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The share register of the Company will been cancelled.



The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any employee of the notary office of the undersigned notary, in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended; and
 - (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,000 (one thousand Euro).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Chopin S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeoise ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.451 (la «Société»), constituée par acte notarié rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 12 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1446 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1446 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui est également élu par l'assemblée en tant que scrutatrice.

Le président prie le notaire d'acter comme suit::

- I.- L'associé unique de la Société, Associé Unique»), dûment représenté par Madame Alexia UHL prénommée, dûment autorisée à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée. Le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte
- I. Il ressort de la liste de présence, que les 31.000 (trente et un mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement informé.
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
- 3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société et il est noté que cette assemblée de l'Associé Unique de la Société est tenue dans le but de la présente liquidation de la Société, comme indiqué ci-après:



Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) parts sociales ayant une valeur nominale d' 1 EUR (un Euro) chacune et a été entièrement souscrit et totalement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve le bilan intérimaire et le compte de résultat de la Société en date du 26 octobre 2012 ci-après annexés comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) renonce à nommer un commissaire à la liquidation, (iii) donne décharge aux administrateurs de la Société, que sont (a) Monsieur Philippe TOUSSAINT, (b) Monsieur Andrew O'SHEA et (c) Monsieur Hugo FROMENT pour l'exécution de leur mandat d'administrateurs de la Société jusqu'à la passation du présent acte, (iv) donne décharge au commissaire aux comptes de la Sociéte, Comcolux S.à r.l., une société ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes de la Société jusqu'au moment de la passation du présent acte et (v) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se nomme lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits à l'Annexe A, sont alloués, transférés et cédés à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette cession;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert de toutes sommes détenues par la Société sur son compte bancaire;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (incluant les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits à l'Annexe A sont ici pris en charge, transférés et cédés à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant reconnu et consenti à ces transferts; tout passif exigible en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage à régler tout et tous actifs et passifs (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tous droits, titres, engagements et obligations qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et
- (v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée. Décharge est donnée aux administrateurs suivants de la Société:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Andrew O'SHEA, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur; et
- Monsieur Hugo FORMENT, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande- Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur.

Décharge est donnée au commissaire aux comptes de la Société:

- Comcolux S.à r.l., une société ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;.

Le registre des parts sociales de la Société sera ensuite annulé.

- L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout membre de l'étude notariale du notaire instrumentant afin de:
- (i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;
 - (ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.000 (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est réalisé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'on tête des présentes

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54835. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153583/203.

(120203315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Ausco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 161.377.

In the year two thousand and twelve, on sixteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Algeco Scotsman Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129540, represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant a proxy dated 14 th November 2012, which proxy will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Ausco Holding S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 7 th June 2011, by deed of Me Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1959 of 25 th August 2011 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 161377.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 15 December 2011 by deed of Maître Léonie Grethen, prenamed, published in the Mémorial C number 491 of 24 February 2012.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

- I. The Sole Shareholder holds one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class I shares, and one hundred thousand (100,000) class J shares, each with nominal value of one Australian Dollar (AUD 1), in issue in the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.
 - II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- (A.) Amendment of the accounting year of the Company from its current period which starts on 1 st July of each year and ends on 30 th June of the next year, to a period which shall start on 1 st January of each year and end on 31 st December of the same year; approval that the current accounting year shall end on 31 st December 2012; amendment of article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:
- " **Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year".
- (B.) (i) Acknowledgement of the resignation of Mr Eric Lechat as class B manager of the Company and (ii) appointment for an undetermined period with effect as from the date of the extraordinary decision of the sole shareholder of (a) Mr Azuwuike Henry Ndukwu, General Counsel, born on 25 th May 1959 in Nigeria, residing professionally at 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231, United States of America, as class A manager of the Company and (b) Mr Jorrit Willem Crompvoets, born on 16 th May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as new class B manager.'

After due consideration of the items above, the Sole Shareholder took the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company from its current period which starts on 1 st July of each year and ends on 30 th June of the next year to a period which shall start on 1 st January of each year and end on 31 st December of the same year.

The Sole Shareholder further resolved that the current accounting year of the Company which started on 1 st July 2012 shall terminate on 31 December 2012.

The Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mr Eric Lechat as class B manager of the Company. The Sole Shareholder further resolved that the following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time with effect as from the date hereof subject to the articles of association of the Company:

- a. Mr Azuwuike Henry Ndukwu, General Counsel, born on 25 th May 1959 in Nigeria, residing professionally at 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231,United States of America, as class A manager of the Company; and
- b. Mr Jorrit Willem Crompvoets, born on 16 th May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as new class B manager.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing person, this deed is drawn in English, followed by a French translation; at the request of the same person, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Esch-sur-Alzette on the date before mentioned.

After reading this deed, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Algeco Scotsman Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129540 et représentée par Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu du procuration datée du 14 novembre 2012, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, étant l'associé unique Associé Unique») d'Ausco Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 7 juin 2011 suivant acte reçu de Me Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1959 du 25 août 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 161377.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 décembre 2011 suivant acte reçu de Me Léonie Grethen, précitée, publié au Mémorial C numéro 491 du 24 février 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient l'intégralité des cent mille (100.000) parts sociales de classe A, cent mille (100.000) parts sociales de classe B, cent mille (100.000) parts sociales de classe C, cent mille (100.000) parts sociales de classe D, cent mille (100.000) parts sociales de classe F, cent mille (100.000) parts sociales de classe F, cent mille (100.000) parts sociales de classe G, cent mille (100.000) parts sociales de classe H, cent mille (100.000) parts sociales de classe I, et cent mille (100.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un dollar australien (1 AUD) chacune, en émission dans la société, permettant ainsi à l'Associé Unique de prendre valablement des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

(A.) Modification de l'année sociale de la Société commençant actuellement le 1 ^{er} juillet de chaque année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, à une période qui commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; approbation de la fin de l'année sociale en cours au 31 décembre 2012; modification de l'article 11 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:



- « **Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»
- (B.) (i) Acceptation de la démission de M. Eric Lechat en tant que gérant de classe B de la Société et (ii) nomination de (a) M. Azuwuike Henry Ndukwu, directeur juridique, né le 25 mai 1959 au Nigéria, demeurant professionnellement au 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société et (b) M. Jorrit Willem Crompvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe B. "

Après avoir dûment examiné ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société commençant actuellement le 1 ^{er} juillet de chaque année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, à une période qui commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L'Associé Unique a ensuite décidé que l'année sociale en cours ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2012 se terminera le 31 décembre 2012.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de d'accepter la démission de M. Eric Lechat en tant que gérant de classe B de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société et ce, pour une durée indéterminée avec effet à partir de la date des présentes et sous réserve des statuts de la Société:

- a. M. Azuwuike Henry Ndukwu, directeur juridique, né le 25 mai 1959 au Nigéria, demeurant professionnellement au 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société; et
- b. M. Jorrit Willem Crompvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à € 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GADZHALOVA, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/11/2012. Relation: EAC/2012/15203. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153505/135.

(120202948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.507.844,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg. R.C.S. Luxembourg B 167.159.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.154 ("HLI"),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 19, 2012.



The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.159, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27 th, 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 976, on April 16 th, 2012 (the "Company").
- II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and seven thousand, eight hundred and forty-three U.S. Dollars (USD 2,507,843.-) represented by two million, five hundred and seven thousand, eight hundred and forty-three (2,507,843) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.
- III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and seven thousand, eight hundred and forty-three U.S. Dollars (USD 2,507,843.-) to two million, five hundred and seven thousand, eight hundred and forty-four U.S. Dollars (USD 2,507,844.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription - Payment

Thereupon, HLI, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of thirty-five million, four hundred and sixty-nine thousand, six hundred and eighty-six U.S. Dollars (USD 35,469,686.-), by contributions in kind consisting of:

- one hundred eighty (180) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one percent (1%) of the share capital of Halliburton Canada Holdings B.V., a private limited liability company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, the Netherlands ("HCHBV"), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of four million, three hundred thirty thousand, six hundred and seventy-nine U.S. Dollars (USD 4,330,679.-) (the "First Contribution in Kind"); and
- that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by HCHBV to HLI for an aggregate amount of thirty-one million, one hundred and thirty-nine thousand and eight U.S. Dollars (USD 31,139,008.-) (the "Second Contribution in Kind").

The First and the Second Contribution in Kind are collectively referred to as the "Contributions".

Proof of the Contributions' existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by HLI, dated November 19, 2012, and an ad hoc declaration signed by HCHBV, dated November 19, 2012.

Effective implementation of the contributions

HLI, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contributions and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contributions in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two million, five hundred and seven thousand, eight hundred and forty-four U.S. Dollars (USD 2,507,844.-) represented by two million, five hundred and seven thousand, eight hundred and forty-four (2,507,844) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve ".



Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.154 («HLI»),

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.159, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 976, le 16 avril 2012 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions, cinq cent sept mille, huit cent quarante-trois dollars U.S. (USD 2.507.843,-) divisé en deux millions, cinq cent sept mille, huit cent quarante-trois (2.507.843) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions, cinq cent sept mille, huit cent quarante-trois dollars U.S. (USD 2.507.843,-) à deux millions, cinq cent sept mille, huit cent quarante-quatre dollars U.S. (USD 2.507.844,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription - Paiement

Sur ce, HLI, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente-cinq millions, quatre cent soixante-neuf mille, six cent quatre-vingt-six dollars U.S. (USD 35.469.686,-), par des apports en nature consistant en:

- cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant un pourcent (1%) du capital social d'Halliburton Canada Holdings B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, Pays-Bas («HCHBV»), qui sont transférées et acceptées par la Société à une valeur de marché de quatre millions, trois cent trente mille, six cent soixante-dix-neuf dollars U.S. (USD 4.330.679,-) (le «Premier Apport en Nature»); et
- une créance certaine, incontestable et incontestée due par HCHBV à HLI d'un montant total de trente-et-un millions, cent trente-neuf mille huit dollars U.S. (USD 31.139.008,-) (le «Second Apport en Nature»).

Le Premier et le Second Apport en Nature sont désignés ensemble les «Apports».



Preuve de l'existence et de la valeur des Apports a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par HLI, en date du 19 novembre 2012, et par une déclaration ad hoc signée par HCHBV, en date du 19 novembre 2012.

Réalisation effective des apports

HLI, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire des Apports contribués et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs du lieu des Apports, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à deux millions, cinq cent sept mille, huit cent quarante-quatre dollars U.S. (USD 2.507.844,-) représenté par deux millions, cinq cent sept mille, huit cent quarante-quatre (2.507.844) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153746/161.

(120202653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Cornerstone Düsseldorf Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.755.

A l'actionnaire unique

Je vous présente ma démission en tant qu'administrateur B de votre société avec effet le 19 novembre 2012. Le 19 Novembre 2012. Donal Mulcahy.

Référence de publication: 2012157544/10.

(120208274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck